



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

ASSEMBLEE DES MEMBRES DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES

ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

BFF Bern, Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule Bern,

3011 Berne

Monbijoustrasse 21

Samedi, 27 janvier 2018

12h00 -15h00





SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Chères camarades,

Nous sommes heureux de vous inviter à notre première Assemblée des membres pour l'année 2018.

Celle-ci se déroulera le samedi 27 janvier prochain, de 12h00 à 15h00 dans l'aula de l'école professionnelle de Berne. Le point central de l'ordre du jour de cette assemblée sera le débat, puis notre prise de position à propos de l'initiative populaire : « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » (l'initiative anti-burqa). Nous allons également prendre position quant à l'initiative «NoBillag».

Les amendements pour cette Assemblée des membres sont à envoyer au Secrétariat central pour le lundi 8 janvier, à 12h00 au plus tard (gabriela.rothenfluh@spschweiz.ch).

Arrivées au crépuscule de cette grandiose année jubilaire, nous tenons à toutes vous remercier chaleureusement : nous avons eu beaucoup de plaisir à vous rencontrer lors des différentes manifestations, à discuter et à faire la fête avec vous. Nous sommes très heureuses de voir à quel point vous êtes des femmes* engagées dans vos cantons respectifs, et avec quelle énergie vous nous soutenez dans notre travail quotidien.

Nous vous souhaitons maintenant de joyeuses fêtes de fin d'année, et une belle nouvelle année qui s'annonce, et nous réjouissons déjà de rencontrer nombre d'entre vous, à Berne, l'année prochaine !

Salutations solidaires

Natascha Wey et Martine Docourt
Co-présidentes



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES, 27 JANVIER À BERNE

- 12.00**
- 1. Ouverture de l'assemblée et affaires préliminaires**
 - 2. Procès-verbaux de l'assemblée du 02 septembre 2017**
 - 3. Communications**
 - Programme annuel 2018
 - 4. Discours des co-présidentes**
 - 5. Initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage»**
 - Présentation de l'initiative
 - Débat
 - Adoption éventuelle d'une résolution
 - 6. Recommandation de vote sur l'initiative «No Billag»**
 - 7. Informations à propos de la transparence des salaires**
 - 8. Divers**
- 15.00**
- 9. Clôture**



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

INDICATIONS PRATIQUES

Heure & lieu

L'Assemblée des membres des Femmes* socialistes se tiendra le **samedi 27 janvier 2018, de 12h00 à 15h00 environ**, dans l'aula de **l'école professionnelle de Berne (BFF), Monbijoustrasse 21**, à Berne.

Nourriture & boissons

Le samedi, il n'y a malheureusement aucune possibilité de se sustenter à l'école professionnelle de Berne. Vous devrez amener vos boissons, et de quoi à grignoter, avec vous.

Carte de vote

La carte de vote sera distribuée aux membres après l'inscription sur la liste de présence.

Délai pour les amendements

Les amendements doivent être envoyés – sous forme écrite – au Secrétariat **central d'ici le lundi 8 janvier 2018, à 12h00** au plus tard !

Recommandations du Comité directeur et documentation finale

La documentation finale, avec la prise de position du Comité directeur sur les amendements parvenus dans les délais, ainsi que le reste de la documentation usuelle, sera disponible sur internet à partir de **mardi 23 janvier 18h00**. (<http://sp-frauen.ch/fr/assembleedesmembres>). Ces documents ne sont plus distribués sur place. Nous vous prions par conséquent de les imprimer vous-mêmes, si vous désirez disposer d'un exemplaire papier.

À faire dès l'ouverture de l'assemblée

L'assemblée des membres élit les scrutatrices, immédiatement après son ouverture.

Liste des oratrices

Les oratrices s'annoncent au secrétariat de l'assemblée avec le coupon **«DEMANDE DE PRISE DE PAROLE»**. Les oratrices peuvent demander la parole une deuxième fois pour le même objet, celles ne s'étant pas encore fait entendre ayant cependant la priorité. Une troisième prise de position sur le même objet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'assemblée. Des motions d'ordre peuvent être présentées en tout temps.

Motions

Des motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions concernant la réduction du temps de parole, la clôture de la liste des oratrices et la conclusion des débats doivent être traitées comme des motions d'ordre. La liste des oratrices non encore entendues



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

doit être communiquée avant le vote. Si la clôture de la liste des oratrices est décidée, seules les oratrices déjà annoncées obtiennent la parole. Si l'assemblée des Femmes* socialistes suisses décide de la clôture des débats, les rapporteuses ont encore le mot de la fin.

Départager un vote

La majorité simple décide du vote. En cas d'égalité des pour et des contre, la présidente a voix prépondérante. La présidence demande le décompte des voix lorsque la majorité n'est pas évidente ou si une membre de l'assemblée l'exige.

Déroulement des délibérations

La présidence veille à ce que les délibérations soient menées calmement et objectivement. Elle rappelle les oratrices à l'ordre lorsqu'elles s'éloignent de leur sujet. Quiconque trouble sciemment les débats peut être priée de quitter la salle après deux rappels à l'ordre, sur décision de la présidence ou sur demande de l'assemblée.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer dans la langue allemande ou française. Les propositions mises à l'ordre du jour sont présentées à l'assemblée des Femmes* socialistes suisses en français et en allemand. Les exposés, les résolutions et les propositions bénéficient de la traduction simultanée.

Procès-verbal

L'assemblée des membres fera l'objet d'un procès-verbal décisionnel.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion!



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

POINT 5

«OUI A L'INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE»

Vous trouverez des informations, ainsi que des arguments contre l'initiative sur le lien suivant :

<https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/groupes/culturel/debat-burka-suisse>

<https://www.operation-libero.ch/de/kleiderfreiheit> (seulement en allemand)

Si vous souhaitez vous faire une idée sur ce que demande l'initiative, et sur ses soutiens, vous êtes invitées à consulter le site Internet des initiant-e-s sur le lien suivant :

<http://www.interdiction-dissimuler-visage.ch/>

Le Comité directeur des Femmes* socialistes discutera à l'interne de cette initiative, lors de son séminaire qui aura lieu début janvier. L'objectif sera d'être à même de proposer des contre-projets en ce qui concerne les femmes s'habillant en burqa. L'objectif serait de travailler à une résolution, qui pourrait être adoptée lors de l'Assemblée des membres. Cette proposition de résolution sera disponible, tout comme le reste de la documentation (comme indiqué sous la rubrique « Informations pratiques »), au plus tard lundi 23 janvier 2018, sous le lien suivant : <http://sp-frauen.ch/fr/assembleedesmembres>



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

POINT 6

NON À L'INITIATIVE NO-BILLAG !

Un quatrième pouvoir proposant une offre diversifiée d'émissions radiophoniques ou télévisées indépendantes, est d'une importance vitale pour notre démocratie. En cas d'acceptation de l'initiative, ce ne serait pas uniquement la SSR (Société suisse de radiodiffusion et télévision) qui devrait "tirer la prise", mais également 35 radios et télévisions régionales ! Ce qui serait tout bonnement dévastateur, dans un pays comme la Suisse, dans lequel les citoyen-ne-s sont appelés plusieurs fois dans l'année à se prononcer sur des sujets parfois complexes, et où la diversité, aussi bien linguistique que géographique, est précieuse.

Cela représenterait une perte pour la diversité régionale !

13 Télévisions et 22 radios régionales existent aujourd'hui et ce, avant tout grâce à l'argent de la redevance : elles sont toutes menacées en cas de oui à cette initiative. Cela se révélerait particulièrement amer pour les régions périphériques, pour lesquelles une couverture médiatique digne de ce nom, sans la redevance, ne serait tout bonnement pas rentable. Qui plus est, l'extrême fragmentation des divers marchés locaux rendrait d'emblée impossible à financer une offre privée équivalente. Les téléspectatrices et les téléspectateurs préfèrent sans nul doute éviter la contrainte de devoir se tourner vers les émissions étrangères, ce qui serait à n'en pas douter un véritable poison pour la cohésion de la Suisse.

Les riches et les puissants joueraient au Monopoly avec les médias !

Si l'initiative venait à être acceptée, cela ferait planer un risque certain de liens d'intérêts troubles "à l'italienne" ou "à l'américaine", liant les médias, avec une influence politique grandissante sur la formation de l'opinion publique. Les concessions pour les radios et/ou les télévisions seraient à l'avenir vendues au plus offrant. Les critères de service public, de démocratie ou la diversité n'entreraient absolument plus en ligne de compte. Ce qui serait tout bonnement dévastateur, dans un pays comme la Suisse, dans lequel les citoyen-ne-s sont appelés plusieurs fois dans l'année à se prononcer sur des sujets de votations parfois complexes. Les médias, qui constituent le quatrième pouvoir, ne pourraient plus fonctionner en toute indépendance sans ces groupes de médias publics, poursuivant un mandat de service public.

Le profit plutôt que la qualité...

À côté des milliardaires poursuivant leur "programme politique" personnel, de purs prestataires commerciaux, nationaux voire même étrangers, s'empresseraient de profiter de ces nouvelles failles dans le panorama médiatique suisse. La seule qui intéresse ces derniers, est leur audimat. L'information, la culture et la formation ne sont pourtant pas rentables, au vu de l'étroitesse du marché intérieur suisse. Sans le produit de la redevance, et une obligation légale de fournir ses prestations à toutes et à tous, la SSR ne se verrait par conséquent plus obligée d'endosser sa responsabilité à se montrer exemplaire en matière de travail journalistique. En outre, la suppression de l'autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision, aurait pour conséquence que les consommateurs



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

n'auraient dès lors plus aucune objection ni aucun droit à faire valoir face aux médias restants.

Un coût démesuré pour moins de contenu...

365 francs par année, c'est le prix que devra verser bientôt chaque ménage pour avoir accès aux prestations, dans les quatre langues nationales, de la SSR; ainsi qu'à celles de 35 autres opérateurs régionaux. Un programme "à la carte" équivalent de la part d'opérateurs privés reviendrait bien plus cher. Rien que l'abonnement annuel aux pages sportives d'une TV privée payante (pour par exemple regarder Roger Federer remporter ses matchs) est aujourd'hui beaucoup plus cher que l'actuelle redevance. Un changement de financement, entre la redevance et des abonnements payants obligatoires, reviendrait à payer davantage pour accéder à moins de contenu !

Proposition du Comité directeur: Recommandation de vote : NON



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

POINT 7

INFORMATION A PROPOS DE LA TRANSPARENCE DES SALAIRES

Actuellement, la Commission pour la science, l' éducation et la culture du Conseil des États (CSEC-E) traite une demande de modification de la loi fédérale sur l' égalité, ce qui devrait conduire à davantage de transparence en ce qui concerne l' égalité salariale. Le Comité directeur fournira de brèves informations à ce sujet lors de l' Assemblée des membres (s' il y a des actions de prévues ? Quelles sont nos exigences suivantes ? etc.)

Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le lien suivant :

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/5169.pdf>